

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 19 juin 2025

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de présents participants au vote : 13

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de procurations : 06

Membres présents :

Ludovic PROISY	Isabelle CANDELIER	Guillaume LIETARD
Judith TERNIER	Charline DECARNIN	Éric TIRLEMONT
Christelle DELEPLACE	Marie-Claire NAESSENS	Vincent DELMER
Denise DUCROUX	Brigitte MAINGUET	
	Maurice VANDEWALLE	
	Théo VANENGELANDT	

Membres absents ayant donné procuration :

Fabrice **VAN BELLE** donnant pouvoir à Charline **DECARNIN**
Yves **MARTIN** donnant pouvoir à Marie-Claire **NAESSENS**
Jorge **DOS SANTOS** donnant pouvoir à Judith **TERNIER**
Olivier **MORVAN** donnant pouvoir à Christelle **DELEPLACE**
Fabienne **MEPLON** donnant pouvoir à Isabelle **CANDELIER**
Aurélie **MALAQUIN** donnant pouvoir à Éric **TIRLEMONT**

Membre absent excusé :

Membre absent :

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20250619_01

Adoption du Procès-Verbal de la séance du 27 mars 2025

M. LE MAIRE RAPPELLE que conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales, chaque séance du Conseil Municipal fait l'objet d'un procès-verbal rédigé par le secrétaire de séance désigné.

Le procès-verbal de la séance du **jeudi 27 mars 2025**, établi par
transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal en annexe de la convocation adressée le **15**
juin 2025.

Cette formalité permet à chaque élu de prendre connaissance des décisions prises et des débats tenus
lors de la séance précédente.

*Les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver ce document, sous réserve d'éventuelles
observations formulées avant le vote.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du conseil municipal réuni le 27 mars 2025

La présente délibération sera transmise à la préfecture et consignée dans le registre des délibérations
du Conseil Municipal.

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le 25/06/2025

Le secrétaire de séance



Charline DECARNIN

Le Maire,



Ludovic PROISY